

**DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence**

**Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

**Année 2025
Séance du 18 juin 2025**

N° 33

**Objet : Adhésion au réseau
français des villes-santé**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le onze du mois de juin 2025, s'est réuni à la salle des Fêtes de Château-Arnoux-Saint-Auban, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommée secrétaire de séance : Sandrine COSSERAT

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BENOIT Gérard, BERNARDINI Patrick, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOGOHSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 13 excepté le rapport n°16), CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 3), COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean-Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia (excepté le rapport n°49), JOUVES Marc, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAIRE Marie-Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 2), REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SEJOURNE Daniel, SERY Marie-José, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
COMTE Jean-Paul a donné pouvoir à DELAMARE Isabelle
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à MANENT Michel
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laeticia

Etaient représentés :

ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BLANC Michel a donné pouvoir à BOULARES Soltani
DOMINICI Pascale a donné pouvoir à BONNAFOUX Jeanine
HONNORAT Michèle a donné pouvoir à CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 3)
ISOARD Christian a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 13 excepté le rapport n° 16)
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
SANCHEZ Pierre Bernard a donné pouvoir à SERY Marie-José
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à KUHN Francis

Etaient excusés :

AUZET Guy, BALIQUE François, BASSET Françoise, BERTRAND Philippe, BOURJAC Bruno, EYMARD Max, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, GRAVIERE Remy, LAQUET Laura, PARIS Mireille, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric, RISSO Gilbert, SAVORNIN Béatrice , UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle,

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/06/2025

Application agréée E-legelite.com

99_DE-004-200067437-20250618-33_18062025

Madame GRANET-BRUNELLO Patricia, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu la délibération 2023-249 du 27 juin 2023 portant sur l'inscription statutaire de la compétence « santé » de Provence Alpes Agglomération,

Vu la volonté de Provence Alpes Agglomération de pouvoir œuvrer à une approche globale de la santé à travers ses différentes compétences et de poursuivre sa dynamique de développement d'un territoire de « pleine santé »,

Considérant que:

- Le réseau français des villes-santé permet à ses adhérents de pouvoir travailler en réseau avec d'autres villes ou Intercommunalités sur la mise en œuvre de la santé dans toutes les politiques publiques et bénéficier d'un partage d'expériences via différents outils.
- L'objectif du Réseau français Villes-Santé est **de susciter une prise de conscience, de stimuler le débat en s'appuyant sur des informations fiables et surtout d'inciter à agir en santé à travers toutes les politiques publiques et à tous les échelons du territoire**. Pour ses membres, le Réseau relaie l'information nationale et internationale touchant à la santé publique et favorise les échanges d'expériences. Il organise régulièrement des journées de réflexion, conduit des groupes de travail et publie régulièrement le résultat de ses travaux.
- Le Réseau français Villes-Santé est accrédité auprès de **l'Organisation mondiale de la santé (OMS)** et à ce titre, participe aux actions du Réseau européen des Villes-Santé de l'OMS.
- La mission du Réseau français Villes-Santé est **de soutenir la coopération entre les villes ou les EPCI qui ont la volonté de mener des politiques favorables à la santé et à la qualité de vie urbaine**, en permettant une coopération entre ses villes et EPCI membres, et en facilitant les échanges entre les Villes-Santé françaises et le Réseau européen Villes-Santé de l'OMS (Organisation mondiale de la santé) ainsi que les partenaires nationaux.

Le montant de l'adhésion est fixé à 814 €.

Il est proposé :

- D'approuver l'adhésion au réseau des ville-santé pour l'année 2025, pour un montant de 814 €.
- D'autoriser Madame la Présidente de Provence Alpes Agglomération, Madame Patricia GRANET-BRUNELLO, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion,
- D'inscrire la cotisation annuelle afférente à cette adhésion au budget de Provence Alpes Agglomération.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
 Après en avoir délibéré et procédé au vote
 Approuve les propositions présentées
 A l'unanimité
 Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

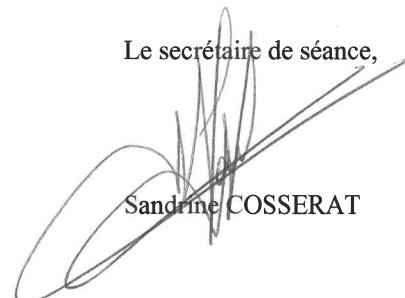
Pour extrait conforme

La Présidente,


Patricia GRANET-BRUNELLO
 PUBLIE LE :

25 JUIN 2025



Le secrétaire de séance,

 Sandrine COSSERAT

REÇU EN PREFECTURE

le 24/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20250618-33_18062025